



Assemblée générale

Distr. générale
8 mai 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 117 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

L'Assemblée générale, dans sa décision 61/555, a décidé à titre exceptionnel d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 190 000 dollars au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 en attendant l'encaissement de contributions volontaires pour le financement de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), étant entendu que ce montant devrait être intégralement remboursé. Le présent rapport donne suite à la demande de l'Assemblée générale tendant à ce que le Secrétaire général lui fasse rapport sur la situation financière de l'Institut en 2007 au cours de la deuxième partie de la reprise de sa soixante et unième session, en mai 2007.

L'examen récent de l'état du Fonds d'affectation spéciale de l'INSTRAW a fait apparaître que les contributions volontaires d'un montant de 385 000 dollars reçues au cours de l'exercice 2006-2007 jusqu'au 30 avril 2007 n'étaient pas suffisantes pour assurer le fonctionnement de l'Institut jusqu'à la fin de 2007. Si l'autorisation d'engagement de dépenses à hauteur de 190 000 dollars est appliquée, il restera un déficit de 647 900 dollars dans les ressources nécessaires pour 2007.

* La soumission du présent document a été retardée afin que soient prises en compte les données les plus récentes sur la situation financière de l'Institut.



En attendant que l'Assemblée générale se prononce sur les recommandations du Conseil exécutif de l'INSTRAW formulées à sa quatrième session et sur les différentes options dont elle est saisie pour ce qui est de l'avenir de l'Institut et de son financement jusqu'à la fin de 2007 et au-delà, l'Assemblée générale souhaitera peut-être envisager d'autoriser, à titre exceptionnel, un engagement additionnel d'un maximum de 647 900 dollars, en attendant l'encaissement de contributions volontaires pour le financement de l'Institut jusqu'à la fin de 2007, étant entendu que ce montant devrait être intégralement remboursé.

I. Introduction

1. Dans sa décision 61/555, l'Assemblée générale a décidé, à titre exceptionnel, d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 190 000 dollars au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 en attendant l'encaissement de contributions volontaires pour le financement de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), étant entendu que ce montant devrait être intégralement remboursé. L'Assemblée générale a également décidé de prier le Secrétaire général de lui faire rapport en mai 2007 lors de la deuxième partie de la reprise de sa soixante et unième session sur la situation financière de l'Institut en 2007. Le présent rapport donne suite à cette demande.

2. Au paragraphe 10 de sa résolution 60/229 relative aux activités futures de l'INSTRAW, l'Assemblée générale a décidé d'appuyer pleinement les efforts en cours pour relancer l'Institut et, à ce propos, de lui fournir des fonds suffisants pour lui permettre d'assumer ses fonctions essentielles pendant l'exercice biennal 2006-2007. On se souviendra que la Cinquième Commission, dans sa décision concernant l'état d'incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général (A/C.5/60/16), a noté qu'il était indiqué au paragraphe 18 de l'état présenté par le Secrétaire général que « l'affectation de crédits supplémentaires pour financer les opérations de l'Institut en 2007 nécessiterait le versement d'une subvention annuelle à l'Institut, et devrait faire l'objet d'une décision expresse de l'Assemblée générale à cet effet et d'une modification de l'article VIII du statut de l'Institut ». Par sa résolution 60/247, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 1 042 200 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007 à utiliser aux fins de l'INSTRAW, au cas où les contributions volontaires pour le fonctionnement de l'Institut accuseraient un déficit en 2006. En 2006, le montant de 1 042 200 dollars a été viré au Fonds d'affectation spéciale de l'INSTRAW afin de doter celui-ci de ressources suffisantes.

3. Le tableau 1 montre qu'au moins certaines activités de base de l'Institut ont été financées au moyen de subventions du budget ordinaire.

Tableau 1
Part des subventions dans le total des dépenses annuelles

Année	Approuvée par	Total des dépenses	Subvention au titre du budget ordinaire	Part de la subvention dans le total des dépenses
		(En dollars des États-Unis)		(en pourcentage)
2000		1 091 377	–	–
2001		893 878	–	–
2002	Décision 55/457	499 057	650 000	130
2003	Décision 57/580, résolution 57/311	479 776	500 000	104
2004	Résolution 58/244 (voir aussi A/58/649)	876 205	–	–
2005	Résolution 59/260 (voir aussi A/59/641)	1 284 342	546 200	46
2006	Résolution 60/247 A	1 204 900	1 042 200	90
Total		5 025 779	1 696 200	34

II. Situation financière de l'Institut

4. Au 30 avril 2007, la réserve et le solde du Fonds d'affectation spéciale de l'Institut au titre des activités de base étaient estimés à 218 100 dollars. Les contributions volontaires versées au Fonds d'affectation spéciale au cours de l'exercice biennal 2006-2007 jusqu'au 30 avril 2007 se montent à 385 000 dollars. La réserve et le solde du Fonds pour les projets de coopération technique se chiffraient à la même date à 1 039 000 dollars. Comme indiqué dans le tableau 2, pour la période 1988-1996, sauf en 1990, les contributions volontaires destinées au financement des activités de base se sont chiffrées chaque année à plus de 1 million de dollars. Toutefois, l'Institut connaît depuis 1997 une réduction progressive des contributions volontaires qui, à l'exception de la reprise enregistrée en 2005, s'est poursuivie jusqu'à l'exercice 2006-2007. Les contributions à l'Institut au titre de ses projets spéciaux sont cependant en forte augmentation depuis 2004. Actuellement, les contributions volontaires aux projets spéciaux de l'INSTRAW sont plus élevées que pour ses activités de base.

Tableau 2
**Contributions volontaires au Fonds d'affectation
 spéciale de l'INSTRAW au titre de ses activités
 de base et de ses projets spéciaux**

(En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Activités de base</i>	<i>Projets (fonds affectés)</i>
1987	697 685	509 774
1988	1 592 040	91 500
1989	1 105 151	330 800
1990	48 492	941 773
1991	1 845 489	265 073
1992	1 920 185	–
1993	1 570 201	–
1994	1 501 886	226 839
1995	1 323 093	–
1996	1 118 265	–
1997	718 009	–
1998	804 143	–
1999	540 188	15 000
2000	523 980	–
2001	347 396	50 000
2002	107 689	–
2003	377 657	6 154
2004	87 638	44 472
2005	929 361	648 818
2006	378 836 ^a	961 912
2007	6 160 ^a	1 077 260 ^b

^a Les contributions pour 2006-2007 au titre des activités de base représentent les contributions versées et comptabilisées jusqu'au 30 avril 2007. Les contributions annoncées mais non acquittées à cette date au Fonds d'affectation spéciale se chiffrent à 322 100 dollars (chiffre arrondi).

^b Y compris les contributions volontaires annoncées mais pas encore comptabilisées dans le compte du Fonds d'affectation spéciale.

5. En 2006, l'Institut a engagé des dépenses d'un montant de 1 204 900 dollars (chiffre arrondi) au titre de ses activités de base, y compris les dépenses afférentes à son effectif actuel de neuf personnes (1 D-2, 1 P-3, 2 P-2/1 et 5 agents des services généraux). Pour 2007, le montant estimatif des dépenses de l'Institut au titre de ses activités de base, y compris les dépenses de personnel, devrait être de 1 498 500 dollars, comme indiqué dans le tableau 3. Les dépenses prévues pour 2007 sont fondées sur le montant estimatif révisé de l'Institut pour 2007, qui doivent être communiquées à son Conseil exécutif lors de sa quatrième session, le 2 mai 2007.

Tableau 3
**Dépenses actuelles et prévues de l'Institut international
de recherche et de formation pour la promotion de la femme
au titre de ses activités de base pour 2006-2007**

(En dollars des États-Unis)

	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2006</i> Dépenses (a)	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2007</i> Prévisions approuvées par le Conseil exécutif (b)	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2007</i> Dépenses prévues (c)	<i>Total 2006-2007</i> (a) + (c)
Traitements et autres dépenses de personnel	643 900	910 720	853 000	1 496 900
Consultants et experts	213 200	225 000	228 000	441 200
Voyages	100 100	112 500	105 900	206 000
Services contractuels	103 300	135 000	120 100	223 400
Dépenses de fonctionnement	54 300	102 000	81 800	136 100
Achats	43 700	40 000	42 400	86 100
Bourses, subventions et dépenses diverses	–	–	7 500	7 500
Total partiel	1 158 500	1 525 220	1 438 700	2 597 200
Dépenses d'appui au programme dues au Siège de l'ONU	46 400	61 129	59 800	106 200
Total	1 204 900	1 589 349	1 498 500	2 703 400

6. La situation financière de l'INSTRAW en 2007 se présente comme indiqué au tableau 4. Le solde du Fonds d'affectation spéciale de l'Institut pour les activités de base est estimé au 30 avril 2007 à 218 100 dollars (chiffre arrondi) ajusté au titre de la réserve pour imprévus de 200 000 dollars destinée à couvrir les dépenses finales de l'Institut. Le montant estimatif des dépenses pour la période janvier-avril 2007 est de 442 500 dollars, et les dépenses prévues pour la période allant de mai à décembre 2007 étant de 1 056 000 dollars, le montant total estimatif des dépenses pour 2007 serait de 1 498 500 dollars. Cela signifierait que les dépenses prévues pour 2007 étaient inférieures de 90 800 dollars aux prévisions pour 2007 approuvées par le Conseil exécutif. Comme indiqué dans le tableau 3, les montants comprennent les traitements, calculés sur la base de l'effectif complet de neuf postes et des dépenses de fonctionnement correspondantes pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

7. Au 30 avril 2007, le solde du Fonds d'affectation spéciale de l'Institut au titre des projets spéciaux était estimé à 1 039 000 dollars, comme indiqué dans le tableau 4. Si le financement approuvé et annoncé pour 2007 et non encore comptabilisé dans le Fonds d'affectation spéciale au titre des projets spéciaux, en attendant l'achèvement des procédures bancaires était compris (voir tableau 2), le solde disponible du Fonds serait de 2 116 260 dollars.

Tableau 4
Situation financière de l'Institut en 2007 (au 30 avril 2007)

(Montant estimatif en dollars des États-Unis)

	<i>Activités de base</i>	<i>Projets spéciaux</i>
Solde en début d'exercice	564 200	679 900
Recettes (au 26 avril 2007)		
Contributions versées par des gouvernements ^a	385 000	752 100
Recettes accessoires ^b	1 116 300	245 200
Total partiel	1 501 300	997 300
Total des recettes	2 065 500	1 677 200
À déduire : dépenses (1 ^{er} janvier-31 décembre 2006)	(1 158 500)	(323 100)
À déduire : dépenses d'appui au programme dues au Siège de l'ONU	(46 400)	(42 600)
Solde du Fonds au 1 ^{er} janvier 2007	860 800	1 311 500
À déduire : réserve pour couvrir les dépenses finales de l'Institut	(200 000)	-
Solde estimatif disponible pour couvrir les dépenses de 2007	660 800	1 311 500
À déduire : dépenses (1 ^{er} janvier-30 avril 2007)	(423 300)	(251 300)
À déduire : dépenses d'appui au programme dues au Siège de l'ONU	(19 200)	(21 200)
Solde estimatif du Fonds au 30 avril 2007	218 100	1 039 000
À déduire : coût estimatif des opérations (1 ^{er} mai-31 décembre 2007)	(1 015 400)	-
À déduire : montant estimatif des dépenses d'appui au programme dues au Siège de l'ONU	(40 600)	-
Solde prévu (déficit) au 31 décembre 2007 ^c	(837 900)	1 039 000
À déduire : engagement de dépenses (décision 61/555 de l'Assemblée générale)	190 000	-
Solde prévu en fin d'exercice^c	(647 900)	1 039 000

^a Ne comprend pas des contributions volontaires non versées d'un montant de 322 115 dollars.

^b Comprend un montant de 1 042 200 dollars correspondant au montant total de la subvention pour 2006.

^c Chiffre arrondi.

8. Les dépenses prévues en 2007 au titre des activités de base représentent une augmentation de 293 600 dollars par rapport à 2006, imputable essentiellement à l'augmentation prévue des dépenses de personnel et des activités de renforcement des capacités qui doivent être menées pour donner suite aux travaux de recherche menés par l'Institut en 2007, ainsi qu'à l'action visant à mieux faire connaître les activités de l'Institut lors de certaines réunions. Bien que l'INSTRAW ait mis en place une stratégie de mobilisation des ressources, force est malheureusement de constater que, compte tenu de la situation financière actuelle, les contributions

volontaires au titre de ses activités de base sont restées en deçà des attentes. Il en résulte que le Conseil exécutif pourrait envisager de réduire les activités initialement approuvées pour 2007 qui n'ont pas encore été exécutées. Selon les estimations, l'Institut aura besoin de ressources additionnelles à hauteur de 647 900 dollars pour fonctionner jusqu'à la fin de 2007, après l'ouverture du crédit de 190 000 dollars que l'Assemblée générale, dans sa décision 61/555, a autorisé le Secrétaire général à engager au titre des activités de l'Institut. Le Secrétaire général est pleinement conscient qu'il est entendu que ce montant de 190 000 dollars devra être intégralement remboursé en attendant l'encaissement de contributions volontaires. Toutefois, étant donné que les contributions volontaires restent en deçà des prévisions, l'Institut ne sera peut-être pas en mesure d'effectuer des remboursements et l'Assemblée devra peut-être examiner la viabilité financière future de l'Institut.

III. Perspectives de financement durable de l'INSTRAW

9. Étant donné qu'il faut agir sans retard pour assurer la poursuite des activités de l'INSTRAW jusqu'à la fin de 2007 et au-delà, l'Institut, dans son rapport à la quatrième session de son Conseil exécutif (INSTRAW/EB/2007/R.5) a proposé plusieurs options au Conseil de façon que des recommandations en ce sens puissent être adressées au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.

10. Les diverses options que l'Institut a portées à l'attention du Conseil exécutif sont les suivantes :

a) Il conviendrait de prier l'Assemblée générale d'autoriser l'allocation de ressources supplémentaires à l'Institut afin de garantir la poursuite de ses activités jusqu'à la fin de 2007, conformément à la résolution 60/229;

b) Le financement intérimaire du budget de base de l'Institut par l'Organisation des Nations Unies devrait être assuré jusqu'à ce que la question de l'égalité hommes-femmes à l'Institut ait été réglée.

11. Le Secrétariat rendra compte à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session des incidences de l'option que le Conseil exécutif de l'INSTRAW pourrait recommander au sujet du financement de l'Institut jusqu'à la fin de 2007 et au-delà.

IV. Conclusion

12. L'Assemblée générale souhaitera peut-être prendre note de la situation financière de l'INSTRAW telle qu'elle est décrite plus haut et rappeler que, dans sa résolution 60/229, elle a décidé d'appuyer pleinement les efforts en cours pour relancer l'Institut et, à ce propos, de lui fournir des fonds suffisants pour lui permettre d'assumer ses fonctions essentielles en 2007. Étant donné que le montant des contributions volontaires que l'Institut pourrait recevoir est incertain, on estime que, compte tenu de l'engagement de 190 000 dollars autorisé par l'Assemblée dans sa décision 61/555, un engagement additionnel de 647 900 dollars serait nécessaire pour financer les activités de l'Institut jusqu'à la fin de 2007. Bien que les crédits demandés pour l'INSTRAW au titre de 2007 soient inférieurs de 90 800 dollars aux prévisions initiales pour 2007, soit 1 589 300 dollars, approuvées par le Conseil

exécutif, celui-ci souhaitera peut-être envisager de réduire les activités pour 2007 qui n'ont pas encore été exécutées, compte tenu de la situation financière catastrophique.

13. L'engagement de 190 000 dollars autorisé et le crédit additionnel de 647 900 dollars excèdent le crédit de 1 042 200 dollars ouvert au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 pour l'INSTRAW, qui a été viré au Fonds d'affectation spéciale de l'Institut au titre des activités de base.

14. En conséquence, l'Assemblée générale souhaitera peut-être, à titre de mesure provisoire, et jusqu'à ce qu'elle décide de se prononcer sur les recommandations attendues du Conseil exécutif de l'INSTRAW au sujet de l'avenir de l'Institut, autoriser à titre exceptionnel le Secrétaire général à engager des dépenses additionnelles d'un montant maximum de 647 900 dollars au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 en attendant l'encaissement de contributions volontaires, étant entendu que ce montant devra être intégralement remboursé, aux fins du financement de l'Institut.